



AVIS PUBLIC

CHANGEMENT DE LIEU POUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

Avis est donné par Caroline Provost, secrétaire-trésorière adjointe qu'en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, les séances du conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel se tiendront au centre communautaire situé au 412, place Saint-Michel.

Il s'agit d'une mesure exceptionnelle dont l'application est temporaire. Cette mesure a pour objectif de respect des directives de la Santé Publique relativement à la distanciation sociale.

Les personnes se présentant à une séance du conseil municipal devront respecter les mesures de sécurité mises en place, à savoir :

- Porter un masque
- Se désinfecter les mains;
- Respecter la distanciation physique;

Afin de ne pas compromettre la sécurité des personnes présentes, la Municipalité se réserve le droit de refuser une personne présentant des symptômes de Covid-19 ou refusant de respecter les mesures de sécurité.

Donné à Saint-Michel, ce 20 juillet 2020

(s) Caroline Provost

Caroline Provost
Secrétaire-trésorière adjointe